



✔ Déficit de la Sécurité sociale 2020 : une situation moins dégradée que prévu

Les comptes de la Sécurité sociale en début de semaine montrent que « la Sécu » a mieux résisté que prévu. Pour autant, le déficit reste très élevé (-36,6 Md€) et pour l'UNSA, cette dette ne devra pas être supportée par les seuls assurés sociaux.

Les chiffres étaient attendus. Finalement, le déficit de la Sécurité sociale devrait atteindre -36,6 milliards, soit 10 milliards de moins que ce qui avait été envisagé par la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) de septembre 2020. → [En savoir plus.](#)



✔ Prime exceptionnelle à la discrétion des employeurs : ce n'est pas suffisant

Lors de la conférence sociale qui s'est tenue lundi 15 mars, le Gouvernement a annoncé la possibilité pour les entreprises de recourir de nouveau à la prime « Macron ». Pour l'UNSA, c'est loin d'être suffisant. L'UNSA prend acte de la mise en place de cette prime, mais considère que son versement optionnel par les employeurs n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pour remercier les salarié·es exposé·es au COVID-19, l'employeur pourra décider ou non de l'octroi d'une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros défiscalisée et exonérée de cotisations sociales. → [En savoir plus.](#)



✔ Formation professionnelle : les salarié·es doivent être plus accompagnés

Dans le cadre de ses missions de service public dans les champs de l'emploi, de la formation et de l'orientation, Centre Info, publie la deuxième édition du baromètre de la formation professionnelle : [voir la synthèse de l'UNSA](#). Alors que plus de la moitié des répondants (55 %) se sentent mal informés, cette étude confirme ce que l'UNSA demande : l'accompagnement doit être au cœur des dispositifs de formation qui plus est, dans cette période de crise économique

Pour l'UNSA, la sortie de crise impliquera une mobilisation très forte des parties prenantes de la formation professionnelle et de l'emploi. → [En savoir plus](#).



✔ Forfait patient urgences : pour l'exonération en cas d'invalidité et d'Affection Longue Durée

Voté dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, le forfait patient pour les passages aux urgences (non suivis d'une hospitalisation) pénalise de fait les assurés en situation d'invalidité ou en affection longue durée, exonérés jusque-là du ticket modérateur.

Pour l'UNSA, il est impératif de restaurer l'exonération de ces publics spécifiques.

La loi de financement de la Sécurité sociale a instauré un ticket modérateur forfaitaire, appelé forfait patient urgences, pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.

Lors de l'examen du texte, l'UNSA s'est élevée contre cette mesure qui ne permet plus à certaines populations fragiles (femmes enceintes, malades chroniques etc.), d'être exonérées de cette contribution. → [En savoir plus](#).



✓ 8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Comme chaque année, la journée du 8 mars permet de réaffirmer l'engagement de l'UNSA pour la défense des droits des femmes, pour l'égalité, notamment salariale entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement au travail.

Même si cette date est symbolique, ces revendications sont et doivent être portées chaque jour de l'année. → [En savoir plus.](#)



✓ Assurance chômage : le gouvernement campe sur sa réforme

Les concertations sur la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage ont repris. Le gouvernement propose des adaptations aux mesures, suspendues ou maintes fois repoussées en raison de la crise. Pour l'UNSA, elles restent inacceptables.

Malgré les refus de toutes les organisations syndicales de salariés, malgré la crise économique et sociale qui secoue actuellement le pays, malgré l'annulation par le Conseil d'État du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence, le gouvernement persiste à vouloir mettre en œuvre sa réforme de l'assurance chômage. → [En savoir plus.](#)



actualité 23 mars 2021

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



✔ Moins seul·es, plus fort·es avec l'UNSA

L'UNSA s'adresse largement aux presque 5 millions de salarié·es des TPE (petites structures de 1 à 10 salariés : entreprises, boutiques, associations, cabinets, magasins...) ou employé·es de particuliers.

Moins seul·es, plus fort·es avec l'UNSA

Ces quelques mots ne sont pas un slogan, c'est un engagement à mettre à disposition des salarié·es concerné·es des services adaptés et étudiés spécifiquement. → [En savoir plus.](#)



✔ Face à la Covid, protéger les salariés et les agents publics

Dans le cadre des travaux de la commission temporaire du CESE, et suite à la démarche entreprise par celle-ci de solliciter les organisations afin de recueillir leurs demandes et questionnements, l'UNSA souhaite mettre l'accent sur quelques champs qui lui semblent devoir être traités.

La vaccination sur le lieu de travail

Alors que la campagne de vaccination se poursuit, l'arrivée de nouveaux vaccins en quantité importantes fait espérer que de plus en plus de personnes pourrons .. → [En savoir plus.](#)

[UNSA ORANGE](#)



Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978, , vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA Orange.

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)